

ad n° 20

Paris 16 Mai 1856.

Monsieur,

1271 b

Il a été convenu que les membres de la Commission Internationale pour le percement de l'Isthme de Suez, seraient prévenus à l'avance de l'époque où ils pourraient se réunir pour discuter et arrêter le programme définitif des travaux à accomplir.

J'ai en conséquence l'honneur de vous informer, que les études complémentaires devant servir de base aux délibérations de la commission étant terminées, je vous propose de vous convoquer pour le 15 Juin.

Vous voudrez bien me faire savoir si l'époque de ce rendez vous vous convient. Lorsque j'aurai reçu de vous et de chacun de vos collègues une réponse à ce sujet, je m'empresserai de vous faire connaître le jour qui aura été définitivement arrêté en satisfaisant aux convenances de la majorité.

J'avais d'abord indiqué Londres pour le lieu de la réunion, mais d'après le désir exprimé par vos collègues, Paris a été désigné comme étant un point plus central.

Monsieur de Negrelli
Conseiller de Cour, directeur des travaux publics de l'Autriche
Vienne.

Je vous adresse les procès verbaux des études faites en Egypte, une réponse de M^r Bony & Hilaire à la Revue d'Edimbourg et l'acte de concession du Vice Roi d'Egypte portant cahier des charges, ainsi que les statuts et organisation de la Compagnie Universelle.

Aux termes même de l'acte de concession et conformément à son esprit le canal maritime de Suez devra satisfaire aux conditions générales de respecter le système hydraulique de l'Egypte, d'offrir une navigation économique aux plus grands navires de Commerce et un port intérieur dans le bassin du Lac Timsah, de n'avoir point de chômage annuel, d'être d'une conservation facile et d'un entretien peu coûteux avec un tirant d'eau de 8 à 9 mètres sur une largeur à déterminer.

Voici d'un autre côté les questions principales qui me paraissent appeler vos réflexions et votre examen.

Suez

- 1^o Quelle doit être la direction du chenal, les profondeurs de 8 à 9 mètres se trouvant à l'est de la ville à 1600 mètres du rivage et le fond étant tel que le donnent les deux premiers forages?
- 2^o Faut-il des jétées?
- 3^o Quelle doit être la largeur du chenal à la mer?
- 4^o Quelle longueur de jétées devra être construite en maçonnerie si le système des jétées doit être adopté?

Traversée de l'Isthme.

Le sol et le sous sol de l'Isthme étant tels que le décrit le procès verbal n^o 7.

1^o Quel doit être le tracé du canal maritime?

2^o Quelle doit être sa largeur?

3^o Quelle doit être sa profondeur?

4^o Quels travaux sont nécessaires pour établir le chenal?

Port intérieur dans le Lac Timsah

Quels seront les travaux du port intérieur, soit pour les navires, venant des deux mers, soit pour la communication avec le canal d'eau douce?

Dans la baie de Bêluse.

1^o Bien déterminer le débouché du canal.

2^o Quel doit être la largeur, la direction, et l'évasement du chenal?

3^o Quelles doivent être les dimensions des jetées?

4^o Ou prendra-t-on les matériaux?

Enfin résultera-t-il des facilités indiquées, par les procès verbaux, soit pour le creusement du canal, soit pour le débouché sur les deux mers, la possibilité de se dispenser d'établir des écluses aux deux entrées et de faire de l'Isthme un détroit ou aucun obstacle n'arrêterait la navigation.

Celles sont les questions principales que je prends la liberté de recommander à vos méditations avant que la commission ne se réunisse. La discussion qui

aura lieu ensuite pourra par cette préparation être à la fois plus féconde et plus rapide.

Il est bien entendu d'ailleurs que les questions qui viennent d'être posées ne sont qu'un cadre préliminaire et que chaque membre de la commission pourra en accroître le nombre autant qu'il le jugera convenable.

Plus l'analyse préparatoire des détails aura été poussée loin par chacun en particulier plus les résolutions de la Commission seront faciles quand elle délibérera en commun.

Si vous avez particulièrement de nouvelles questions à poser je vous serai obligé de me les faire parvenir en les formulant; leur réunion formera les bases principales de la discussion régulière qui précèdera le rapport définitif.

On avait d'abord pensé à préparer un projet qui aurait été soumis, avant la réunion, aux membres de la Commission par M. M. Conrad, Renard & Heussou, mais nous avons jugé que ce projet ne pouvant pas être l'expression des opinions de tous les membres, il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à s'en occuper dès à présent.

En conséquence nous nous bornons à mettre en ordre les cartes, les plans, les échantillons des forages, ainsi que tous les documents qui permettront à la commission réunie de formuler son jugement.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de
ma haute considération.

Ferd. de Lesseps
J'aurai le plaisir de vous en parler
à Paris.